

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS



Allemands  
Bertric-Burée  
Bourg des Maisons  
Bourg du Bost  
Bouteilles Saint Sébastien  
Celles  
Champagne et Fontaines  
Chapdeuil  
Chassaignes  
Cherval  
Comberanche Epeluche  
Coutures  
Creyssac  
Douchapt  
Goûts-Rosignol  
Grand-Brassac  
La Chapelle Grésignac  
La Chapelle Montabourlet  
La Jemaye /Ponteyraud  
La Tour Blanche/ Cercles  
Lisle  
Lusignac  
Montagnier  
Nanteuil Auriac de Bourzac  
Paussac et St Vivien  
Petit-Bersac  
Ribérac  
St André de Double  
St Just  
St Martial Viveyrol  
St Martin de Ribérac  
St Méard de Dronne  
St Pardoux de Drôme  
St Paul Lizonne  
St Sulpice de Roumagnac  
St Victor  
St Vincent de Connezac  
Segonzac  
Siorac de Ribérac  
Tocane St Apre  
Vanxains  
Vendoire  
Verteillac  
Villeteureix

## SOMMAIRE

<b>I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE D'ELABORATION DES BUDGETS .....</b>	<b>3</b>
<b>A/ Les perspectives économiques internationales .....</b>	<b>3</b>
<b>B/ Le contexte économique national .....</b>	<b>4</b>
<b>C/ La loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 : Un effort national inédit pour redresser les finances publiques .....</b>	<b>4</b>
<b>II-LES EPCI A FISCALITE PROPRE EN France (données DGCL 2024) .....</b>	<b>7</b>
<b>III- LES EPCI A FISCALITE PROPRE EN DORDOGNE .....</b>	<b>8</b>
<b>IV- LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA CCPR : 2014-2024 .....</b>	<b>13</b>
Les ratios de rigidité de la CCPR .....	13
Les ratios de charge .....	14
La dette de la CCPR .....	14
L'épargne de la CCPR .....	15
La fiscalité des ménages .....	15
Le Coefficient d'Intégration fiscale .....	16
Les Investissements .....	16
<b>V- LE PERSONNEL .....</b>	<b>17</b>
Les prévisions de mouvements 2025 .....	17
Equivalents Temps Plein : une évolution à la baisse .....	17
Evolutions du personnel en masse budgétaire : .....	19
<b>VI- LES BUDGETS ANNEXES DE LA CCPR .....</b>	<b>20</b>
<b>VII- LES ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>22</b>
Les dépenses de fonctionnement : vers 2 % d'augmentation réelle .....	22
Les recettes de fonctionnement : une augmentation à relativiser .....	25
Des ratios financiers stabilisés malgré les inquiétudes initiales .....	28
<b>VIII- LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT .....</b>	<b>29</b>
La trajectoire des investissements et de leur financement .....	29
Reports de résultats : une bascule entre investissement et fonctionnement .....	30
L'endettement de la CCPR .....	31
Les dépenses d'investissement : une nouvelle année de dépenses « croisées » .....	32
Opérations d'investissements .....	33
Le projet de Plan Pluriannuel d'Investissement 2025 .....	35
<b>IX- LES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES 2025 .....</b>	<b>36</b>

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'imposent à tout groupement comptant une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 et D.2312-3 du CGCT). Depuis l'adoption de la nomenclature comptable M57, le DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget (article L.5217-10-4 du CGCT) sous peine que celui-ci soit entaché d'illégalité. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Il doit informer sur la situation financière et permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité, afin d'éclairer les choix lors du vote du budget.

Il donne lieu à un débat. Ce débat est acté par une délibération spécifique qui à son tour donne lieu à un vote.

## I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE D'ELABORATION DES BUDGETS

### A/ Les perspectives économiques internationales

Selon l'OCDE, **la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 %** en 2025 comme en 2024, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7% projeté en 2024 pour la zone euro).

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4% en 2024 et 2,1% en 2025.

(Source Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024)

**Le taux de chômage** dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4% en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1% chez les jeunes de moins de 25 ans (source Eurostat octobre 2024).

Le taux de chômage en France est de 7.3 % (source Insee)

### Prévision du taux de refinancement de la BCE pour 2025

Mois	Ouv.	Bas-Haut	Clôture,%	Total
<b>2025</b>				
<b>Mar</b>	2.90	2.40-2.90	<b>2.65</b>	-0.25
<b>Avr</b>	2.65	2.40-2.90	<b>2.65</b>	0.00
<b>Mai</b>	2.65	2.15-2.65	<b>2.40</b>	-0.25
<b>Juin</b>	2.40	1.90-2.40	<b>2.15</b>	-0.25
<b>Juil</b>	2.15	1.65-2.15	<b>1.90</b>	-0.25
<b>Août</b>	1.90	1.65-2.15	<b>1.90</b>	0.00
<b>Sept</b>	1.90	1.40-1.90	<b>1.65</b>	-0.25
<b>Oct</b>	1.65	0.80-1.65	<b>1.05</b>	-0.60
<b>Nov</b>	1.05	0.80-1.30	<b>1.05</b>	0.00
<b>Déc</b>	1.05	0.80-1.30	<b>1.05</b>	0.00

## B/ Le contexte économique national

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro avec un taux de croissance arrêté à 1,1% en 2024 et ramené à 0.7% en 2025 selon la Banque de France. L'hypothèse du Gouvernement pour le projet de loi de finances 2025 est de 0.9% pour 2025.

Le ralentissement de l'inflation se confirme. L'INSEE a publié, en novembre, son estimation provisoire de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH). Cet indice a augmenté sur un an de 1,7 %, marquant ainsi un ralentissement important de l'inflation. Ces derniers mois, l'évolution des prix était encore supérieure à 2 %. Pour mémoire, 2023 avait été marquée par une progression record des prix de + 7,1 %, puis de + 3,9 % en 2024.

Depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulée s'établit ainsi à 17 %.

## C/ La loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 : Un effort national inédit pour redresser les finances publiques

Ce budget 2025 permet ainsi de réduire le déficit à 139 milliards d'euros, en baisse de 17,3 milliards d'euros par rapport au budget exécuté en 2024.

Un effort exceptionnel, temporaire et ciblé, est demandé aux grandes entreprises pour garantir la stabilité économique du pays en mettant en place, pendant une année, une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros.

Les principales autres mesures pour les entreprises, sont :

- Le maintien de la CVAE jusqu'en 2030,
- La réforme des allègements des cotisations sociales.

Concernant les collectivités territoriales :

### Les Mesures directes affichées :

Deux mesures principales entrent en vigueur le "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales" et le gel de la part de TVA revenant aux collectivités.

- 1- **L'article 186**, celui qui crée le "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales", dit Dilico, pour un montant de 1 milliard d'euros.

"Trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre", dit la loi.

a- La première (500 millions d'euros) sera établie pour chaque commune et EPCI sur la base d'un "indice synthétique de ressources et de charges". Seules les communes et intercos ayant un indice supérieur à 110% de l'indice moyen seront contributrices. Et pour celles-ci, le prélèvement ne pourra excéder 2% de ses recettes de fonctionnement. A noter que si le poids financier des communes est très supérieur à celui des EPCI, les deux ensembles contribuent néanmoins à parts égales.

b- La deuxième contribution (220 millions d'euros) concerne les départements. Un "indice de fragilité sociale" servira de curseur.

c-Dernière contribution (280 millions), celle des régions.

90% de ces contributions seront "mises en réserve" puis "reversées, les trois années suivant sa mise en réserve, à hauteur d'un tiers par année".

10% du montant de chaque contribution seront respectivement reversés au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic), au Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements (FNP DMTO) et au fonds de solidarité régional.

*Soit 1 milliard d'euros de moins*

- 2- L'article 109 porte sur le gel de la TVA : "en 2025, le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024".

*Soit 1,2 milliard d'euros de moins.*

Les Mesures directes « masquées » :

Le gouvernement a plusieurs fois fait valoir que la contribution des collectivités au redressement des finances publiques dans le cadre de cette loi de finances se limiterait à 2,2 milliards d'euros. Au lieu des 5 milliards initialement envisagés.

Mais il convient de compléter cette trajectoire par :

La baisse du "fonds vert" (1,35 milliard),

L'augmentation des cotisations CNRACL (1,4 milliard estimés),

487 millions concernant les variables d'ajustement (FDPTP et DCRTP),

350 millions de "baisse en volume" de la dotation globale de fonctionnement (DGF),

150 millions de baisse de la DSIL.

Les Mesures par ricochet :

Des mesures sectorielles qui auront un impact sur les collectivités :

Baisse des financements de l'AFITF (700 millions)

Prélèvement sur les agences de l'eau (130 millions),

Suppression de crédits du plan vélo...

Mesure concernant les fonctionnaires territoriaux :

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

La revalorisation forfaitaire des bases locatives :

Depuis 2018, la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation est revalorisée chaque année en fonction de l'évolution de l'IPCH constatée de novembre à novembre. La valeur locative des locaux professionnels n'est pas concernée par ce mécanisme.

Pour rappel, Voici le niveau de revalorisation pris en compte depuis 2018.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Reval.	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,71%

Sur la période 2014 à 2024 les bases ont été revalorisées de 21.5% correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

En effet dans le même temps :

Produit	Prix 2014	Prix 2024	Evolution
Baguette ordinaire	0.90 cts	1.10 €	22.22 %
GNR	0.893 cts /litre	1.200 €/litre	34.37%
Pot peinture Microsoie blanc	83.01 € HT/4 litres	90.14 Ht/3 litres	33.5 %
Cout horaire entretien véhicule léger	38 € HT	55 € HT	44.73%
Eau m3 (hors abonnement)	1.82 €	2.18 €	19.23%

## II-LES EPCI A FISCALITE PROPRE EN FRANCE (DONNEES DGCL 2024)

EPCI	NOMBRE	POPULATION	Population/ EPCI	Communes /EPCI
Métropole	21	18 522 621 hab	8 820 029 hab	43
Communautés Urbaines	14	3 175 191 hab	226 799 hab	47
Communautés d'Agglomération	229	24 293 546 hab	106 085 hab	33
Communautés de Communes	989 (dont 829 en FPU)	21 776 752 hab	22 018 hab	26

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 4 communes ne sont pas rattachées à un EPCI en France.

### Impacts estimés par l'Association des Maires de France de la loi des finances 2025 pour les EPCI à fiscalité propre

- Le gel de la dynamique de la TVA touche l'ensemble des intercommunalités, pour un montant de 331 millions d'euros. Cela concerne aussi bien les communautés de communes que les métropoles.
- La hausse du taux de cotisation à la CNRACL pèse sur toutes les collectivités employeuses, augmentant leurs charges de personnel de 247 millions d'euros. Aucune intercommunalité n'échappe à cette mesure, quel que soit son niveau de richesse fiscale.

### Valeurs moyennes 2024 par catégories juridique et fiscale d'EPCI à fiscalité propre

France entière	Potentiel fiscal moyen par habitant 2024	CIF moyen 2024	Revenu moyen par habitant
CC à FA	257,50 €	0,349125	n.c
CC à FPU	346,37 €	0,398328	n.c
CA (FPU)	457,42 €	0,396053	n.c
CU et métropoles (hors MGP)	632,18 €	0,452746	n.c
CU et métropoles (avec MGP)	622,03 €	0,324413	n.c
France entière	n.c	n.c	16 950,95 €

## III- LES EPCI A FISCALITE PROPRE EN DORDOGNE

Données Générales					
EPCI	Pop DGF	Rég.Fisc.	CIF*	EFA **	Class. FPIC
CC SARLAT PERIGORD NOIR	19 118	FPU	0,462478	1,545623	676
CC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON	12 877	FA	0,52184	1,028449	543
CC DES BASTIDES DORDOGNE-PÉRIGORD	21 876	FPU	0,485889	1,123973	648
CC ISLE, VERN, SALEMBRE EN PÉRIGORD	20 071	FPU	0,749498	1,536425	49
CC ISLE DOUBLE LANDAIS	13 046	FPÜ	0,617922	1,263044	222
CA LE GRAND PERIGUEUX	110 317	FPU	0,364073	1,462879	348
<b>CC DU PERIGORD RIBERACOIS</b>	<b>22 642</b>	<b>FPU</b>	<b>0,526685</b>	<b>1,388425</b>	<b>92</b>
CC DU PAYS DE FÉNELON	11 986	FPU	0,422963	1,082720	793
CC PORTE SUD PERIGORD	9 619	FA	0,62023	0,925171	801
CC VALLÉE DE LA DORDOGNE ET FORÊT BESSÈDE	11 268	FA	0,594029	1,139814	566
CC TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR	25 135	FPU	0,22949	1,195956	364
CC DE LA VALLÉE DE L'HOMME	19 512	FPU	0,392783	1,337485	424
CC DE DOMME-VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD	11 237	FPU	0,492421	1,033830	651
CC DRONNE ET BELLE	13 014	FPU	0,645948	1,166874	669
CC ISLE CREMPSE EN PERIGORD	15 679	FPU	0,360384	1,165534	298
CA BERGERACOISE	64 588	FPU	0,492027	1,357468	503
CC DU PERIGORD NONTRONNAIS	17 851	FPU	0,551655	1,283810	269
CC PERIGORD-LIMOUSIN	16 089	FPU	0,477236	1,314492	141
CC DU PAYS DE SAINT AULAYE	7 440	FA	0,416584	1,241226	204
CC ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD	15 936	FPU	0,467471	1,133222	191

\* La plus intégrée en Dordogne compte un CIF de 0.749498 et la moins intégrée de 0.22949

\*\* effort fiscal agrégé (EFA) : défini à l'article L. 2336-2 du CGCT, il est le pendant de l'effort fiscal calculé pour les communes. Il permet de mesurer, sur le territoire de l'ensemble intercommunal, le degré de mobilisation par les communes de leur pouvoir de taux.

Données spécifiques				
EPCI	Pop DGF	DGF/hab	Dép de transfert (	DT en €/ha
CC SARLAT PERIGORD NOIR	19 118	68	290 772	15
CC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON	12 877	35	0	-
CC DES BASTIDES DORDOGNE-PÉRIGORD	21 876	46	1 097 380	50
CC ISLE, VERN, SALEMBRE EN PÉRIGORD	20 071	57	201 175	10
CC ISLE DOUBLE LANDAIS	13 046	55	0	-
CA LE GRAND PERIGUEUX	110 317	67	13 431 572	122
<b>CC DU PERIGORD RIBERACOIS</b>	<b>22 642</b>	<b>45</b>	<b>1 326 774</b>	<b>59</b>
CC DU PAYS DE FÉNELON	11 986	42	525 764	44
CC PORTE SUD PERIGORD	9 619	42	0	-
VALLÉE DE LA DORDOGNE ET FORÊT BESSÈDE	11 268	33	0	-
CC TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR	25 135	40	4 432 438	176
CC DE LA VALLÉE DE L'HOMME	19 512	38	1 660 104	85
CC DE DOMME-VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD	11 237	49	213 599	19
CC DRONNE ET BELLE	13 014	53	0	-
CC ISLE CREMPSE EN PERIGORD	15 679	34	1 041 407	66
CA BERGERACOISE	64 588	76	5 285 898	82
CC DU PERIGORD NONTRONNAIS	17 851	59	0	-
CC PERIGORD-LIMOUSIN	16 089	53	0	-
CC DU PAYS DE SAINT AULAYE	7 440	68	0	-
CC ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD	15 936	46	512 530	32

La CCPR perçoit une dotation DGF/habitant inférieure à la moyenne. Elle reverse aux communes des dépenses de transfert au titre des attributions de compensation.

Données de richesse fiscale				
EPCI	Pop DGF	PF*/hab en €	RI**/hab en €	Prod. FB/hab en €
CC SARLAT PERIGORD NOIR	19 118	438,71	14 067	947
CC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON	12 877	184,52	13 670	615
CC DES BASTIDES DORDOGNE-PÉRIGORD	21 876	332,77	12 899	786
CC ISLE, VERN, SALEMBRE EN PÉRIGORD	20 071	242,17	12 909	609
CC ISLE DOUBLE LANDAIS	13 046	274,85	13 158	665
CA LE GRAND PERIGUEUX	110 317	362,10	15 181	855
<b>CC DU PERIGORD RIBERACOIS</b>	<b>22 642</b>	<b>247,83</b>	<b>12 079</b>	<b>640</b>
CC DU PAYS DE FÉNELON	11 986	198,55	13 227	622
CC PORTE SUD PERIGORD	9 619	187,80	13 455	602
CC VALLÉE DE LA DORDOGNE ET FORÊT BESSÈDE	11 268	208,31	11 880	647
CC TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR	25 135	306,84	12 310	865
CC DE LA VALLÉE DE L'HOMME	19 512	257,89	12 326	726
CC DE DOMME-VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD	11 237	212,15	11 260	642
CC DRONNE ET BELLE	13 014	343,59	13 108	759
CC ISLE CREMPSE EN PERIGORD	15 679	182,55	13 439	577
CA BERGERACOISE	64 588	341,49	15 301	830
CC DU PERIGORD NONTRONNAIS	17 851	274,26	12 189	676
CC PERIGORD-LIMOUSIN	16 089	245,15	12 260	631
CC DU PAYS DE SAINT AULAYE	7 440	218,64	11 538	730
CC ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD	15 936	227,06	11 833	583

\* Potentiel Fiscal/ \*\* Revenu imposable

En termes de richesse fiscale la CCPR figure dans la fourchette basse des EPCI pour le revenu imposable par habitant. Elle se situe dans la fourchette inférieure des EPCI pour le produit de foncier bâti par habitant.

Données de fiscalité économique-/habitant					
EPCI	CFE en €	IFER en €	Tascom en €	CVAE en €	Total en €
CC SARLAT PERIGORD NOIR	388	5	28	56	477
CC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON	124			5	129
CC DES BASTIDES DORDOGNE-PÉRIGORD	211	15	4	32	262
CC ISLE, VERN, SALEMBRE EN PÉRIGORD	199	6	9	28	242
CC ISLE DOUBLE LANDAIS	239	9	15	32	295
CA LE GRAND PERIGUEUX	290	7	26	54	377
<b>CC DU PERIGORD RIBERACOIS</b>	<b>126</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>25</b>	<b>168</b>
CC DU PAYS DE FÉNELON	150	5	2	23	180
CC PORTE SUD PERIGORD	128			5	133
CC VALLÉE DE LA DORDOGNE ET FORÊT BESSÈDE	143			4	147
CC TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR	354	9	10	37	410
CC DE LA VALLÉE DE L'HOMME	195	10	14	27	246
CC DE DOMME-VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD	122	5	2	19	148
CC DRONNE ET BELLE	304	9	6	51	370
CC ISLE CREMPSE EN PERIGORD	178	8	9	25	220
CA BERGERACOISE	289	5	23	42	359
CC DU PERIGORD NONTRONNAIS	186	6	8	41	241
CC PERIGORD-LIMOUSIN	157	9	6	27	199
CC DU PAYS DE SAINT AULAYE	216			12	228
CC ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD	134	11	6	12	163

La richesse économique/habitant de la CCPR est une des plus faibles du Département. C'est une problématique évoquée à plusieurs reprises. Cela se traduit par un taux de taxe foncière plus élevé. La moyenne des taux du bloc communal sur le foncier bâti de nos 44 communes est de 50.92% pour une moyenne nationale de 45.95% en 2024 (données Minefi) comme l'illustre le tableau ci-après.

TAXE FONCIERE 2024				
COMMUNES	Taux COMMUNES*	Taux CCPR **	TOTAL	Taux NATIONAL
ALLEMANS	34,09	13,91	48	45,95
BERTRIC	31,23	13,91	45,14	
BOURG DES MAISONS	36,02	13,91	49,93	
BOURG DU BOST	34,88	13,91	48,79	
BOUTEILLE ST SEBASTIEN	32,99	13,91	46,9	
CELLES	35,26	13,91	49,17	
CHAMPAGNE FONTAINE	36,46	13,91	50,37	
CHAPDEUIL	36,73	13,91	50,64	
CHASSAIGNES	31,35	13,91	45,26	
CHERVAL	30,61	13,91	44,52	
COMBERANCHE	35,48	13,91	49,39	
COTURES	33,64	13,91	47,55	
CREYSSAC	43,64	13,91	57,55	
DOUCHAPT	30,56	13,91	44,47	
GOUT ROSSIGNOL	35,33	13,91	49,24	
GRAND BRASSAC	40,1	13,91	54,01	
CHAPELLE GRESIGNAC	36,51	13,91	50,42	
CHAPELLE MONTABOURLET	34,52	13,91	48,43	
LA JEMAYE/PONTEYRAUD	30,34	13,91	44,25	
LA TOUR BLANCHE6 CERCLES	40,72	13,91	54,63	
LISLE	44,6	13,91	58,51	
LUSIGNAC	35,98	13,91	49,89	
MONTAGRIER	43,16	13,91	57,07	
NANTEUIL	29,12	13,91	43,03	
PAUSSAC	36,3	13,91	50,21	
PETIT BERSAC	36,21	13,91	50,12	
RIBERAC	57,06	13,91	70,97	
ST ANDRE DE DOUBLE	38,99	13,91	52,9	
ST JUST	32,13	13,91	46,04	
ST MARTIAL VIVEYROLS	38,2	13,91	52,11	
ST MARTIN DE RIBERAC	33,95	13,91	47,86	
ST MEARD DE DRONNE	45,98	13,91	59,89	
ST PARDOUX	33,8	13,91	47,71	
ST PAUL	41,77	13,91	55,68	
ST SULPICE	33,66	13,91	47,57	
ST VICTOR	34	13,91	47,91	
ST VINCENT	44,71	13,91	58,62	
SEGONZAC	34,34	13,91	48,25	
SIORAC DE RIBERAC	39,88	13,91	53,79	
TOCANE	38,76	13,91	52,67	
VANXAINS	38,23	13,91	52,14	
VENDOIRE	36,7	13,91	50,61	
VERTEILLAC	41,65	13,91	55,56	
VILLETUREIX	39,11	13,91	53,02	
<b>MOYENNE</b>	<b>37,01704545</b>		<b>50,92704545</b>	<b>45,95</b>

\* Taux moyen national :39.74 %

\*\*Taux moyen national de FB : 4.99%

Il appartient cependant de préciser que ces taux s'appliquent sur des bases de fiscalité foncière inférieures à la moyenne nationale

## IV- LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA CCPR : 2014-2024

L'analyse des 10 années des comptes administratifs de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois est l'occasion de poser clairement la situation financière de notre collectivité. L'évolution de nos indicateurs atteste d'une rigueur de gestion dès l'exercice budgétaire 2014. Cette gestion en « bon père de famille » en raison de la faiblesse de nos ressources, notamment celles liées au panier de la fiscalité économique, permet d'avoir des indicateurs et des ratios budgétaires convenables. A contexte identique nous serions en capacité, les prochaines années, à mener à bien nos missions et nos projets. Mais les incertitudes actuelles liées au contexte international et la trajectoire des finances publiques françaises rendent incertaines toutes les projections sur les budgets à venir.

### ➤ Les ratios de rigidité de la CCPR

Ratio	Marge d'autofinancement courant	Rigidité des charges structurelles	Charges de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement
Compte administratif 2014	0,977	56 %	42,99 %
Compte administratif 2024	0,91	47 %	43,35 %

Les charges de personnel sont stabilisées et adaptées aux besoins de la collectivité. Elles sont le résultat :

a-De notre politique conduite en termes de ressources humaines et formalisée dans nos lignes directrices de gestion :

- Résorption de l'emploi précaire avec un parcours offrant de la visibilité pour un emploi en CDI ou en intégrant la FPT
- Une intégration des agents des communes exerçant des missions pour le compte de la CCPR
- Un régime indemnitaire dont bénéficient tous les agents
- La mise en place des titres restaurant ;

b- De notre volonté de gérer en régie des services stratégiques et donc de les doter en moyens humains ;

c- De notre ambition de vouloir accompagner tous les publics de la petite enfance aux seniors et d'exercer au mieux nos compétences obligatoires comme facultatives. Nos actions dans ce domaine sont d'ailleurs reconnues sur le plan Départemental par la CAF dans la cadre de la Convention Territoriale Globale.

## ➤ Les ratios de charge

	Compte administratif 2014	Compte administratif 2024	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	382 €	422 €	40 €	10.47%
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	486 €	566 €	80 €	16.46%

Entre 2014 et 2024 la part des recettes de fonctionnement consacrée à l'investissement est passée de 10% à 15%. Dit autrement la progression de nos recettes a permis de maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant.

A noter que parmi nos dépenses la subvention d'équilibre versée au CIAS passe de 40 000 € en 2014 à 190 000 € en 2024.

La CCPR participe directement au fonctionnement du service d'aide et accompagnement à domicile. Elle a ainsi contribué à valoriser le métier d'aide à domicile : augmentation du temps de travail des agents, CTI, véhicules de service.... Aujourd'hui le SAAD augmente ses heures d'intervention et le métier d'aide à domicile a retrouvé de l'attractivité.

## ➤ La dette de la CCPR

	Capital cumulé restant dû au 31/12	Annuité	Capacité de désendettement/an
Compte administratif 2014	7 523 950 €	1 017 603 €	7 ans
Compte administratif 2024	6 881 659 €	927 388 €	3,70 ans

Un endettement maîtrisé qui laisse à la CCPR des marges de manœuvre pour investir.

### ➤ L'épargne de la CCPR

	Caf Brute en volume	Caf Brute en % *	Caf nette en volume	Caf nette en %
Compte administratif 2014	916 373 €	7,73 %	267 807 €	2,26 %
Compte administratif 2024	1 777 499 €	13,91 %	1 189 565 €	9,31 %

\* Le taux d'épargne brute est déterminé par le rapport entre l'épargne brute d'une Collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute permet d'analyser la santé financière d'une collectivité locale.

Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils, un premier à 10% et le second à 7%.

Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une collectivité qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte.

A noter, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13%.

Il faut souligner que nos CAF brute comme nette se sont améliorées. C'est le résultat d'une rigueur budgétaire amorcée dès 2014 malgré les incertitudes sur les recettes.

### ➤ La fiscalité des ménages

Taxe ménage	Foncier Bati	Foncier non Bati
Taux 2014	12.24%	42.23%
Taux 2024	13.91%	48.00%
Produit 2014	2 091 794 €	598 865 €
Produit 2024	3 162 965 €	838 602 €
Base 2014	17 089 823 €	1 417 963 €
Base 2024	22 738 800 €	1 742 921 €

Les bases de foncier bâti : ont progressé de 5 690 500 €

Revalorisation totale des bases de 2014 à 2024 : 21.5% (inflation constatée sur cette période)

Progression mécanique des bases de 2014 à 2024 : 20 713 684.5 €

Dynamique des bases : 2 024 316.00 € (11.88%) soit 1.9 %/an

Le taux de Taxe foncière a progressé de 13.64 % sur cette période.

Le produit de foncier bâti a évolué de + 1 076 241 €

Effet taux : 379 736 € de produit supplémentaire

Effet base : 448 646 € de produit supplémentaire

Dynamique des bases : 247 903 € de produit supplémentaire

*NB : La loi de finances pour 2020 prévoyait une révision générale des valeurs locatives, qui devait être prise en compte pour la taxe foncière de 2026. Cette ambition est reportée...*

### ➤ Le Coefficient d'Intégration fiscale

	CCPR	Moyenne Dordogne	Attribution de compensation reversée
2014	0.498011* (moyenne de la catégorie 0.351876)		1 350 479 €
2024	0.520685	0.49458	1 326 774 €

Notre CIF a peu progressé comparativement aux nouveaux services proposés depuis 2014 :

En effet il n'y a pas eu de transferts de compétences significatifs depuis 2014 à l'intérieur du bloc communal donc il n'y a pas de transfert de moyens financiers par le biais des attributions de compensation. La dernière réunion de la CLECT date de 2016.

En revanche les choix politiques de la CCPR ont été :

- \* De mutualiser les compétences des écoles et du tourisme sans compensation
- \* De développer des nouveaux services :
  - Service Habitat
  - Service Urbanisme
  - Service du développement durable
  - Services à la population : Séniors/Interculturel/Familles/Ados
- \* De renforcer le pôle du développement territorial avec notamment une nouvelle stratégie touristique et une politique volontariste en matière d'activités de pleine nature
- \* De doter le service voirie de moyens humain et matériels significatifs pour qu'il assume ses missions.

### ➤ Les Investissements

De 2014 à 2024 la CCPR a réalisé pour 18.2 millions d'euros d'investissements.

Pour engager une politique d'investissements et porter des opérations il faut recontextualiser l'année 2014. En effet la fusion a eu lieu en janvier 2014 et a été suivie du renouvellement de la gouvernance en avril 2014.

La première programmation réelle de travaux a démarré en 2016 avec une montée en puissance dès 2018.

A ce jour nos investissements ont été financés à 36 % par emprunt, 22 % par subventions et donc autofinancés à 42% (dont 12 % de FCTVA).

Toutes choses égales par ailleurs, et si la trajectoire de recours à la dette demeure identique, la CCPR peut envisager d'investir de 2 à 3 millions d'€/ an en fonction des subventions obtenues.

Sont abordées ici les opérations portées en section d'investissement mais on pourrait les abonder avec d'autres actions comme par exemple par le choix de vendre les terrains de la ZA Les Jarissous à 1 €/m<sup>2</sup>...

## V- LE PERSONNEL

### ➤ Les prévisions de mouvements 2025

Les prévisions d'effectifs sont en baisse par-rapport à 2024 :

-4 départs à la retraite prévus en 2025, dont 3 ne seront pas remplacés. Le responsable patrimoine sera remplacé en interne par la montée en compétence d'un agent du service.

-La responsable de service ADS, départ en mars 2024, devait être remplacée en septembre. Cependant l'activité du service ne justifie pas son remplacement poste pour poste. Nous avons privilégié la mise à disposition d'un agent d'un autre service sur 50% de son temps (responsable SPANC).

-Le responsable du service Sport, parti en disponibilité en fin d'année 2024, ne sera pas remplacé.

Pour les autres services, le personnel en place en 2024 est prévu en maintien sur 2025, sans recrutements sur de nouveaux postes.

### ➤ Equivalents Temps Plein : une évolution à la baisse

En 2024, conformément aux Lignes Directrices de Gestion, des titularisations ont été réalisées sur des agents contractuels depuis plusieurs années. En parallèle, le recours aux contractuels a diminué.

Les effectifs en agents titulaires, qui étaient de 107 en 2024, reviennent ainsi à 111 en 2025, comme c'était le cas en 2023. Mais le recours aux contractuels ayant diminué, le nombre d'ETP global de la CCPR est en diminution : 134 ETP prévisionnels contre 138 en 2024 et 139 en 2023 **soit une diminution prévisionnelle globale de 4 Equivalents Temps Plein à l'année.**

*Les ETP « annuels » correspondent au nombre d'heures global réalisé a été rapporté à la durée légale du travail (35 h). Ainsi par exemple, un contractuel travaillant à mi-temps pendant la moitié de l'année a été comptabilisé come 0.25 « ETP annuel » ; ou, trois agents à temps plein ayant travaillé pendant 4 mois chacun ont constitué un ETP annuel, l'équivalent d'un agent ayant travaillé toute l'année.*

**Evolution du personnel permanent et annuel en ETP :**

SERVICES	Réalizations 2023					Réalizations 2024				
	Agents titulaires	ETP titulaires	Equivalent ETP contractuels	saisonniers	Total ETP	Agents titulaires	ETP titulaires	Equivalent ETP contractuels	saisonniers	Total ETP
Administratif	14	14	1		15,00	13,5	13,86	1,04		14,90
Voirie	12	12	4,75	0,25	17,00	10	10,67	6,12		16,79
Batiments/Esp verts	9,5	9,5		0,25	9,75	9,5	8,75		0,25	9,00
SPANC	4	4			4,00	4	4			4,00
Finances/AG	3	3			3,00	3	3			3,00
RH	2	2	2		4,00	3	3,33	0,67		4,00
Urbanisme	4	3,8	2,72		6,52	3,5	3,05	3		6,05
Développement	1	1	2,2		3,20	1	1	2,7		3,70
OT	4,5	4,5	1,39	1,07	6,96	3,5	3,5	2,3	1,40	7,20
Animation	22	20,51	7,54	1,85	29,90	22	20,15	9,25	1,49	30,89
ATSEM	20	18,9	3,5		22,40	20	19,3	2,76		22,06
Culture	2	1,86			1,86	2	1,86			1,86
Entretien locaux	6	4,47	2,57		7,04	6	4,97	2,55		7,52
Sport	6	6	0,49	1,04	7,53	6	5,92		1,15	7,07
AAGV	1	1	0,23		1,23	0	0			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>111,00</b>	<b>106,54</b>	<b>28,39</b>	<b>4,46</b>	<b>139,39</b>	<b>107,00</b>	<b>103,36</b>	<b>30,39</b>	<b>4,29</b>	<b>138,04</b>

SERVICES	PREVISIONS 2025					
	Agents titulaires	ETP titulaires	Equivalent ETP contractuels	saisonniers	Total ETP	BP25 - CA24
Administratif	13,5	13,36	1		14,36	-0,54
Voirie	13	13,58	3,42	0,67	17,67	0,88
Batiments/Esp verts	6,5	7	0,5	0,33	7,83	-1,17
SPANC	3,5	3,5			3,50	-0,50
Finances/AG	3	3			3,00	0,00
RH	2	2,37	0,75		3,12	-0,88
Urbanisme	4	4,3	2		6,30	0,25
Développement	2,5	2,7	1		3,70	0,00
OT	4	3,8	2	1,38	7,18	-0,02
Animation	24	21,76	6,13	2,87	30,76	-0,13
ATSEM	21	19,7	1,83		21,53	-0,53
Culture	2	1,86			1,86	0,00
Entretien locaux	7	5,23	1,69		6,92	-0,60
Sport	5	5		1,25	6,25	-0,82
AAGV	0	0			0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>111,00</b>	<b>107,16</b>	<b>20,32</b>	<b>6,50</b>	<b>133,98</b>	<b>-4,06</b>

### ➤ Evolutions du personnel en masse budgétaire :

Le chapitre du personnel 2025 augmenterait prévisionnellement de 55 000 € par-rapport à 2024 soit +1 % :

- Évolutions imposées en 2025 : augmentation du taux de cotisation retraite CNRACL, impact 2025 estimé à 100 000 € ; évolution cotisation vieillesse des agents CNRACL (URSSAF) : +20 000 €
- GVT estimé au réel et +1% au 01/07

En parallèle, les remboursements de personnel (par les budgets annexes, les communes...) diminuent entre 2024 et 2025 de 25 000 €.

		CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP+GVT	évolution BPCA
6215	Remb commune CCPR	145 357,84	153 456,00	144 285,57	150 240,00	5 954,43
6218	Remb CDG 24	501 153,03	469 275,00	549 984,38	428 663,28	-121 321,10
<b>ss total hors CCPR</b>		<b>646 510,87</b>	<b>622 731,00</b>	<b>694 269,95</b>	<b>578 903,28</b>	<b>-115 366,67</b>
64111	Rémunération principale	2 519 388,64	2 559 473,85	2 468 892,54	2 590 234,70	121 342,16
64131	Rémunération	497 900,60	522 838,78	487 157,84	422 770,98	-64 386,86
64138	autres primes (serv civique)	0,00			1 725,00	1 725,00
64168	Autres emplois insertions	800,00			0,00	0,00
6417	apprentis	1 456,58	13 000,00	11 547,57	0,00	-11 547,57
64112	SFT	45 230,71	34 621,42	32 972,40	32 439,36	-533,04
64113	NBI		15 605,41	15 264,25	14 609,06	-655,19
64118	Autres indemnités	320 992,27	334 665,00	320 572,85	325 620,00	5 047,15
<b>ss total brut</b>		<b>3 385 768,80</b>	<b>3 480 204,46</b>	<b>3 336 407,45</b>	<b>3 387 399,10</b>	<b>50 991,65</b>
6336	Cotis CNFPT et CDG	68 267,23	70 976,03	68 226,78	69 319,62	1 092,84
6451	Cot. URSSAFF	535 079,40	528 101,24	511 569,35	532 696,67	21 127,32
6453	Cot. Caisse retraites	778 266,43	828 410,91	798 963,30	899 820,03	100 856,73
6454	Cot. ASSEDIC	20 315,42	19 267,33	19 973,23	15 790,70	-4 182,53
6458	autres (part employeur)			12,00	1 861,22	1 849,22
6471	FNAL	14 554,21	15 132,64	14 556,93	14 782,72	225,79
64731	Allocat° chômage versé direct				0,00	0,00
<b>ss total charges</b>		<b>1 416 482,69</b>	<b>1 461 888,15</b>	<b>1 413 301,59</b>	<b>1 534 270,96</b>	<b>120 969,37</b>
<b>total paye CCPR</b>		<b>4 802 251,49</b>	<b>4 942 092,61</b>	<b>4 749 709,04</b>	<b>4 921 670,06</b>	<b>171 961,02</b>
6474	CDAS versement autres œuvres soc	41 702,00	44 440,00	44 436,98	44 230,00	-206,98
6456	FNC	0,00	1 500,00	1 569,00	1 500,00	-69,00
6475	pharmacie	3 536,37	4 200,00	4 409,44	3 200,00	-1 209,44
6488	titres resto	41 776,00	45 000,00	46 864,00	47 000,00	136,00
6488	Autres (bons retraite)	660,00	700,00	778,28	800,00	21,72
<b>total général ( 012)</b>		<b>5 536 436,73</b>	<b>5 660 663,61</b>	<b>5 542 036,69</b>	<b>5 597 303,34</b>	<b>55 266,65</b>

#### Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

**49.40% au CA 2023**

**50.35% au CFU 2024**

Les agents bénéficient du régime indemnitaire, de la participation employeur à la prévoyance (maintien de salaire) et de Titres restaurant à hauteur maximum de 100 titres par an et par agent pris en charge à 50%. La collectivité cotise au Comité Départemental d'Action Sociale.

L'ensemble de cette politique salariale représente un coût de 396 000 € soit 7% du chapitre du personnel au CA 2024, stable par-rapport à 2023.

249 heures supplémentaires ont été rémunérées, pour un montant global de 4 837 €.

Les avantages en nature concernent les repas pris par les ATSEM pour un montant de 3 306.30 € (618 repas) et les véhicules de fonction pour un montant de 595.68 € (1 véhicule).

## VI- LES BUDGETS ANNEXES DE LA CCPR

A partir de 2023 la CCPR a présenté un budget supplémentaire pour porter la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (Reomi).

Ce budget est piloté par le SMD3 et il fonctionne comme une « boîte aux lettres » pour les redevances des usagers en recettes, qui sont reversées au SMD3 en dépenses. Il s'équilibre et ne nécessite aucun effort financier supplémentaire de la part de la CCPR. Son seul impact réside en le transfert de près de 3 M€ de dépenses et de recettes qui étaient auparavant portées par le budget principal, de façon neutre pour l'équilibre budgétaire.

De ce fait, les ratios par habitant, présentés ci-après, seront présentés en excluant le budget SMD3.

Parmi les autres budgets annexes, certains nécessitent un effort financier d'équilibre en fonctionnement et / ou en investissement.

En 2025, les prévisions de subventions d'équilibre pour les budgets annexes sont en augmentation de 37 000 € par-rapport au réalisé 2024 soit +10%. Le budget du service Autorisation du droit des sols est en diminution (-26 000 €) du fait de l'élargissement du périmètre d'instruction au 1<sup>er</sup> janvier, et du non-remplacement de la responsable de service, compensé par un renfort en interne ; en revanche les subventions des budgets Beauclair et OTI sont en augmentation prévisionnelle. Beauclair porte en section d'investissement l'installation de la fibre.

Le budget 2024 de la zone d'activité des Jarissous est un budget de clôture, tous les lots ayant été vendus. Des mouvements importants seront réalisés entre ce budget annexe et le budget principal sur les 2 sections avec des montants importants, mais ils n'auront qu'un impact limité puisqu'en cumulé ils n'engendreront qu'un coût d'environ 2 000 € pour le budget principal.

**Liens BP / budgets de ZAE de Jarissous (budget de clôture), inscriptions au budget principal :**

* recettes d'investissement :	(16) 33 333.29 €
	(27) 64 402.13 €
* dépenses d'investissement :	(21) 361 944.76 € op 82
* recettes de fonctionnement :	(75) 262 211.83 € reversé en INV par le virement de section
Coût final au budget principal de la clôture ZAE Jarissous : 1 997.51 €	

Le budget du Lotissement portera en 2025 des opérations croisées avec le budget principal afin de régulariser des opérations antérieures notamment liées à l'affectation de résultats en investissement. Ces opérations généreront un résultat excédentaire de 70 412 € au budget principal.

**Liens BP / budgets de du Lotissement, inscriptions au budget principal :**

\* dépenses d'investissement : (27) 107 685.64 €

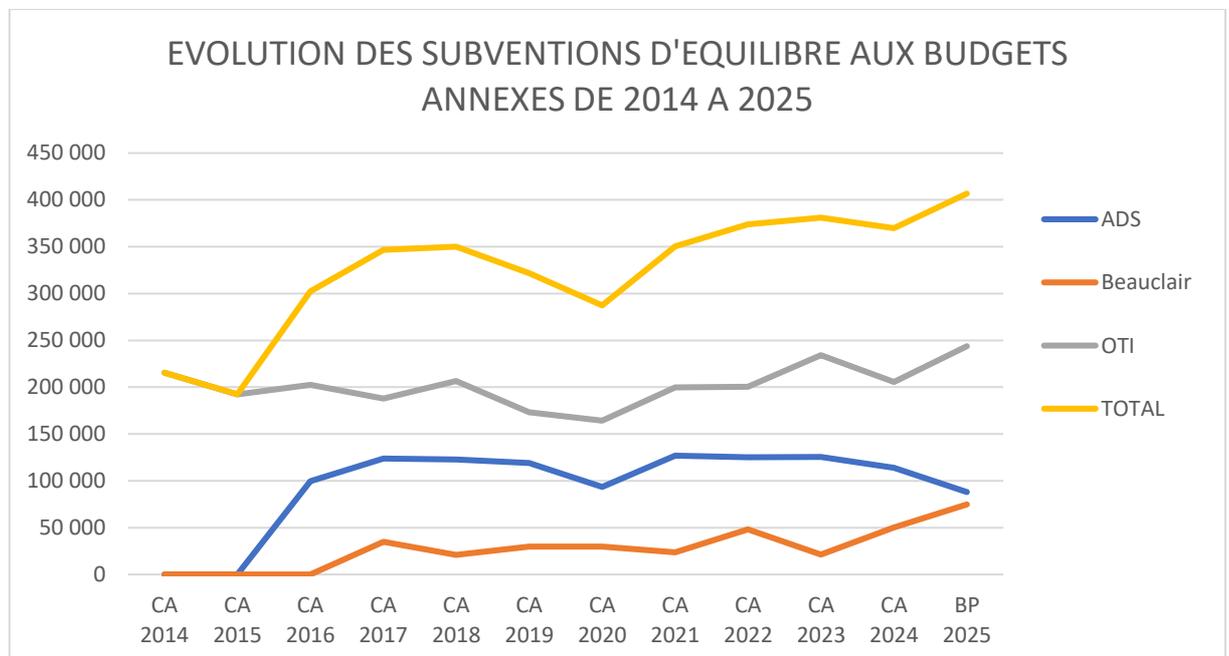
\* recettes de fonctionnement : (75) 178 098.24 € reversé en INV par le virement de section

Impact final au budget principal : +70 412.60 € excédentaires

Enfin, le budget de l'UTMV porte en restes à réaliser le paiement des études à hauteur de 5 000 HT et le budget du SPANC s'équilibre par les redevances des usagers.

**Résumé des subventions d'équilibre aux budgets annexes, fonctionnement et investissement :**

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
ADS	125 549	125 564	113 944	88 144
Beauclair Fnt	21 348	72 434	50 306	74 802
Beauclair Inv	0	0	0	0
OTI Fnt	234 268	237 211	205 674	241 768
OTI Inv	41 847	0	0	0
<b>Coût total</b>	<b>423 012</b>	<b>435 209</b>	<b>369 924</b>	<b>404 714</b>



## VII- LES ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT

## ➤ Les dépenses de fonctionnement : vers 2 % d'augmentation réelle

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) :
budgets agrégés (hors SMD3) :
530.22 €/hab au CA 2023
527.87 €/hab au CA 2024

## Dépenses de fonctionnement, Budget Principal

chapitre	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP25 - CA24
011 charges à caractère général	2 381 657,44	2 225 180,14	2 504 651,88	279 471,74
012 charges de personnel	5 536 436,73	5 542 036,69	5 597 305,28	55 268,59
014 atténuations de produits	1 580 094,00	1 604 392,00	1 579 405,00	-24 987,00
65 autres charges	1 409 191,40	1 421 255,75	1 466 382,90	45 127,15
66 charges financières	188 566,66	200 527,11	227 752,71	27 225,60
67 charges exceptionnelles	11 035,51	90,00	4 700,00	4 610,00
68 provisions	100 000,00	12 861,54	17 686,00	4 824,46
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>11 206 981,74</b>	<b>11 006 343,23</b>	<b>11 397 883,77</b>	<b>391 540,54</b>
023 virement à la SI	0,00	0,00	440 310,07	
042 opérations d'ordre entre sections	696 968,88	894 300,15	890 297,81	-4 002,34
<b>Total dépenses</b>	<b>11 903 950,62</b>	<b>11 900 643,38</b>	<b>12 728 491,65</b>	<b>387 538,20</b>

L'analyse des Comptes Financiers Uniques montre une extrême stabilité des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024 ; les dépenses d'ordre ayant augmenté de 200 000 € suite au passage à la M57, et les dépenses réelles ont diminué à due proportion, essentiellement du fait d'un transfert plus important de dépenses de matériaux de voirie en investissement.

- Enveloppes des services

La lettre de cadrage des budgets 2025 a imposé aux services **le maintien de leur enveloppe de dépenses, par comparaison au compte administratif primitif 2023**, concernant le chapitre des charges à caractère général (011), et les comptes 657 (subventions allouées) et 658 (charges diverses de gestion courante). Le maintien s'entend à dépenses constantes et recettes constantes (une augmentation de recettes pouvant permettre une augmentation des dépenses). Par ailleurs il était demandé d'individualiser les projets en termes de plan de financement. Les besoins en personnel devaient être présentés en termes d'Equivalents Temps Plein de personnel contractuel et saisonnier.

Les enveloppes présentent une augmentation de 98 000 € qui a été jugée incompressible par la commission des finances qui les a examinées le 11 février.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel, telles que présentées ci-avant, présentent une augmentation prévisionnelle d'environ 55 000 € soit +1%, liée essentiellement aux augmentations de cotisations CNRACL et contrebalancées par la diminution prévisionnelle des effectifs de l'équivalent de 4 ETP annuels.

- **Les atténuations de produits** diminuent, l'année 2024 ayant porté des reversements de fiscalité liés notamment à la fraction de TVA.
- **Le chapitre des participations** évolue prévisionnellement de +45 000 € dont +13 000 € de participations obligatoires : participation SRB Dronne (équilibrée par la GEMAPI), participation à l'école de musique ; +14 000 € sont liés à la révision de la participation à l'école Notre-Dame ; la participation au CIAS demeure stable (190 000 € comme en 2024).

Détail des participations obligatoires :

	CA 2023	CA 2024	BP 2025
<b>65568 Participations obligatoires</b>	<b>304 662,76</b>	<b>328 400,05</b>	<b>341 152,28</b>
SRBDronne	143 139,31	143 139,31	150 296,28
PPV ACP (OCMR)	0,00	27 486,25	27 500,00
Synd. Mixte Périgord Numérique	17 636,37	17 640,09	18 000,00
école de musique CRD 24	129 356,67	124 367,00	129 356,00
crèche Mareuil	14 530,41	15 767,40	16 000,00
<b>6558 Autres participations (Notre-Dame)</b>	<b>41875</b>	<b>43125</b>	<b>57684</b>

Les premières indications de subventions à attribuer :

6574	subventions	CA 2024	BUDGET 2025
	Subventions économiques	8 000,00	
	Secours pop	1 079,00	1 079,00 €
	sub actions ados	1 800,00	600,00 €
	subv assos sportives	17 266,00	16 000,00 €
	Subvention assos culturelles	23 776,00	29 018,00 €
	Restaurant du cœur	6 000,00	6 000,00 €
	Subvention écoles	60 521,00	59 334,00 €
	Envol	5 000,00	6 000,00 €
	divers	18 740,11	
65741	ménages (ancien 6745)	35 326,75	5 750,00 €
65742	entreprises (ancien 6745)		10 000,00 €
65748	autres personnes de droit privé (ancien 6745)	5 500,00	13 817,00 €
	<b>Total</b>	<b>183 008,86 €</b>	<b>147 598,00 €</b>

- **Les intérêts d'emprunts (chapitre 66) :**

Ils augmentent prévisionnellement de 27 000 €, du fait des taux variables, ainsi que de l'intégration des emprunts de la ZAE de Villeteureix suite à la clôture de ce budget.

**L'ensemble des chapitres de dépenses réelles présente une augmentation prévisionnelle d'environ 390 000 € par-rapport au CFU 2024 soit +3.5%.**

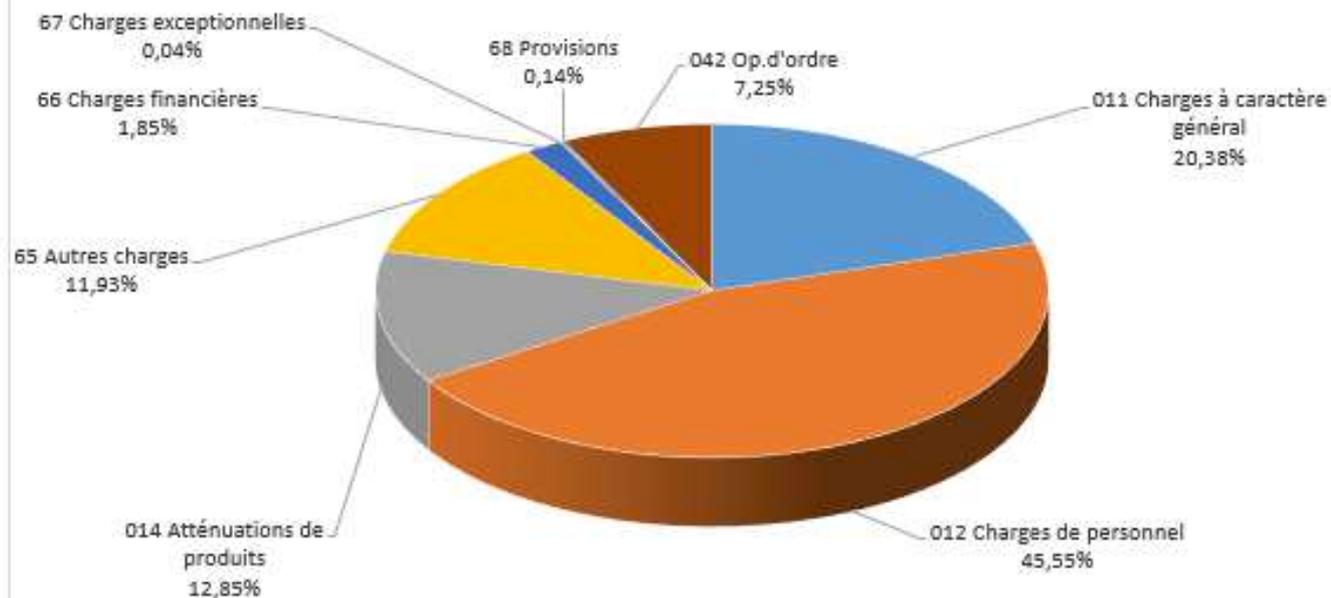
- **Les opérations d'ordre**

Elles demeurent stables, après une année 2024 qui a constaté une forte augmentation liée à la mise en place du *prorata temporis* suite au passage à la nomenclature M57 (+200 000 € soit +3%).

Cependant, il convient de considérer que l'enveloppe dédiée aux fournitures de voirie a été calibrée conformément au CA 2023, avec transfert de 150 000 € de matériaux en investissement. Or en 2024, ce sont 320 000 € qui ont pu être utilisées en section d'investissement.

En retraitant cette différence d'emploi des matériaux de voirie, **l'évolution des dépenses réelles entre le CA 2024 et le BP 2025 n'est plus que de 220 000 € soit +2%.**

Répartition des dépenses par chapitre pour le budget 2025



Après une année 2024 extrêmement stable par-rapport à 2023, les dépenses réelles augmenteraient prévisionnellement de près de 400 000 € soit +3.5%, mais en retraitant les matériaux de voirie destinés à être transférés en investissement, la différence avec le CFU 2024 est de +220 000 € soit + 2%.

**A noter, la faible évolution du chapitre du personnel (+1%) malgré les augmentations de cotisations.**

➤ **Les recettes de fonctionnement : une augmentation à relativiser**

**Recettes réelles de fonctionnement (RRF) :**

**budgets agrégés (hors SMD3) :**

**603.25 €/hab au CA 2023**

**622.73 €/hab au CA 2024**

**Recettes de fonctionnement, Budget Principal**

chapitre		CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP25 - CA24
013	Atténuations de charges	1 106,64	6 272,37	0,00	-6 272,37
70	Produit des services	1 279 425,81	1 213 109,98	1 248 636,00	35 526,02
73	Impôts et taxes	8 948 965,00	3 121 690,00	3 111 391,00	-10 299,00
731	Fiscalité locale		6 247 657,00	6 320 708,00	73 051,00
74	Dotations, subventions	2 212 125,99	1 847 126,12	1 848 293,44	1 167,32
75	Autres produits gestion courante	336 662,88	335 125,68	632 771,84	297 646,16
77	Produits exceptionnels	57 000,00	56 598,20	0,00	-56 598,20
78	Reprises sur provisions	12 903,18	0,00	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles</b>		<b>12 848 189,50</b>	<b>12 827 579,35</b>	<b>13 161 800,28</b>	<b>334 220,93</b>
042	opérations d'ordre entre sections	99 909,13	159 851,47	144 745,87	-15 105,60
<b>Total recettes</b>		<b>12 948 098,63</b>	<b>12 987 430,82</b>	<b>13 306 546,15</b>	<b>319 115,33</b>
002 résultat de fnt reporté		1 079 083,16	284 377,15	944 344,50	659 967,35
<b>Total</b>		<b>14 027 181,79</b>	<b>13 271 807,97</b>	<b>14 250 890,65</b>	<b>979 082,68</b>

Les recettes (avant report des résultats) sont extrêmement stables entre 2023 et 2024.

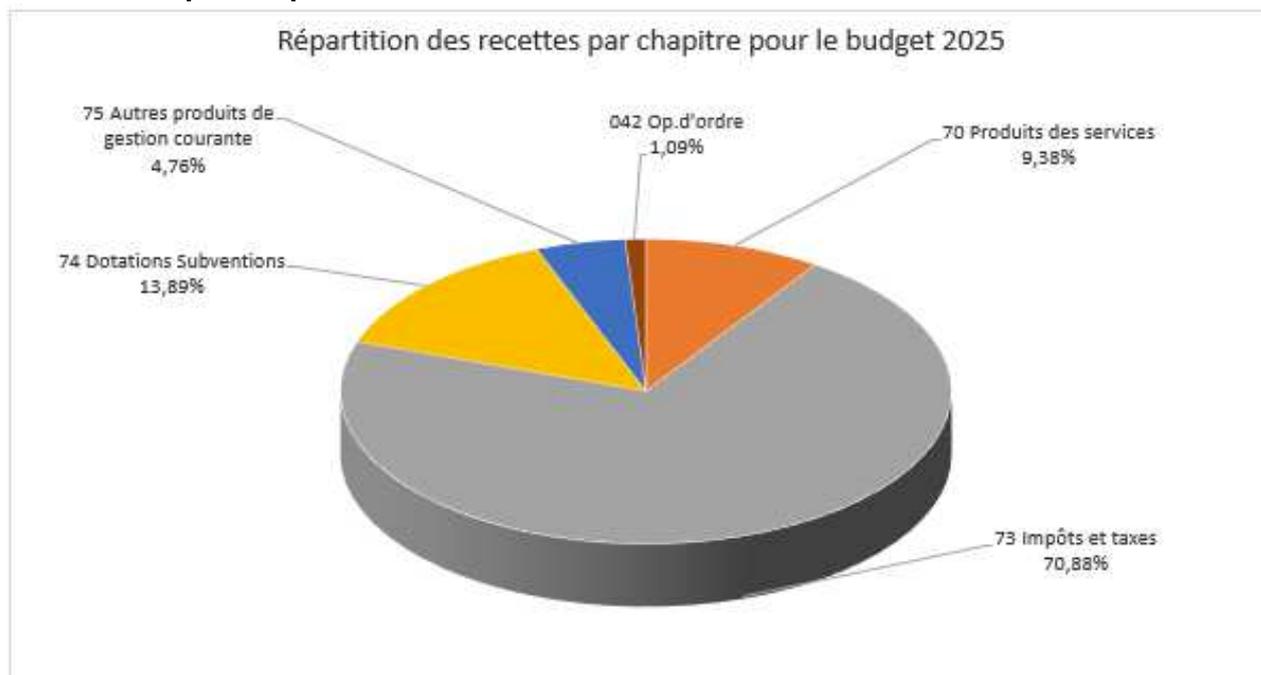
Les recettes réelles de l'exercice 2025 augmentent prévisionnellement de 334 000 € entre le CFU 2024 et le BP 2025. Cette évolution est essentiellement liée à l'inscription des recettes générées par les opérations des budgets de stock (clôture ZAE des Jarissous et opérations budget Lotissement). Ces opérations sont neutres pour la section de fonctionnement car virées en investissement via le virement de section prévisionnel 021/023 (voir partie 2 « budgets annexes »).

Ces recettes s'élèvent à 440 000 €. Le budget 2024 portait des inscriptions similaires pour un montant de 151 000 € (reprise de la ZAE de Villeteureix).

**La section de fonctionnement est donc artificiellement alourdie de 440 000 € qui sont neutres pour le budget.**

En réalité, en retraitant ces recettes exceptionnelles (2024 et 2025) on constate que **l'évolution des recettes réelles entre le CFU 2024 et le BP 2025 ne devrait être en réalité que de 45 000 € soit +0.36%**.

Ainsi, on constate que les dépenses augmenteraient prévisionnellement de 2% là où les recettes n'augmenteraient que de 0.36%. Les dépenses réelles de l'exercice 2025 augmenteraient plus que les recettes réelles, la différence déficitaire serait d'environ 200 000 €.

**Les recettes par chapitre au BP 2025**

- **Des produits des services en progression (70)**

Ce chapitre est en augmentation prévisionnelle par-rapport au CA 2024 : +35 000 € soit + 3%.

Cette augmentation est essentiellement liée aux recettes du salon de l'habitat (pour lequel les dépenses auront été étalées sur les deux exercices 2024 et 2025 avec un déficit prévisionnel de 30 000 €), ainsi qu'à l'apparition de nouveaux produits portés par le développement touristique et au remboursement de charges de développement économique (taxe foncière).

- **La Dotation Globale de Fonctionnement**

DGF (Recette du compte 741 en mouvements réels par la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité)

Evolution de la DGF, dotation de base depuis la fusion	
2014	1 121 856
2015	916 062
2016	676 677
2017	555 313
2018	547 028
2019	601 260
2020	657 586
2021	676 808
2022	674 369
2023	672 822
CA 2024	729 178
BP 2025	729 178

Après avoir chuté de 50% entre 2014 et 2018, la dotation de base de la DGF a crû régulièrement. Elle a augmenté de 56 000 € en 2024 pour atteindre 65% du montant de 2014.

**Au CFU 2024, elle est de 32.20 €/hab contre 29.74 €/hab au CA 2023.**

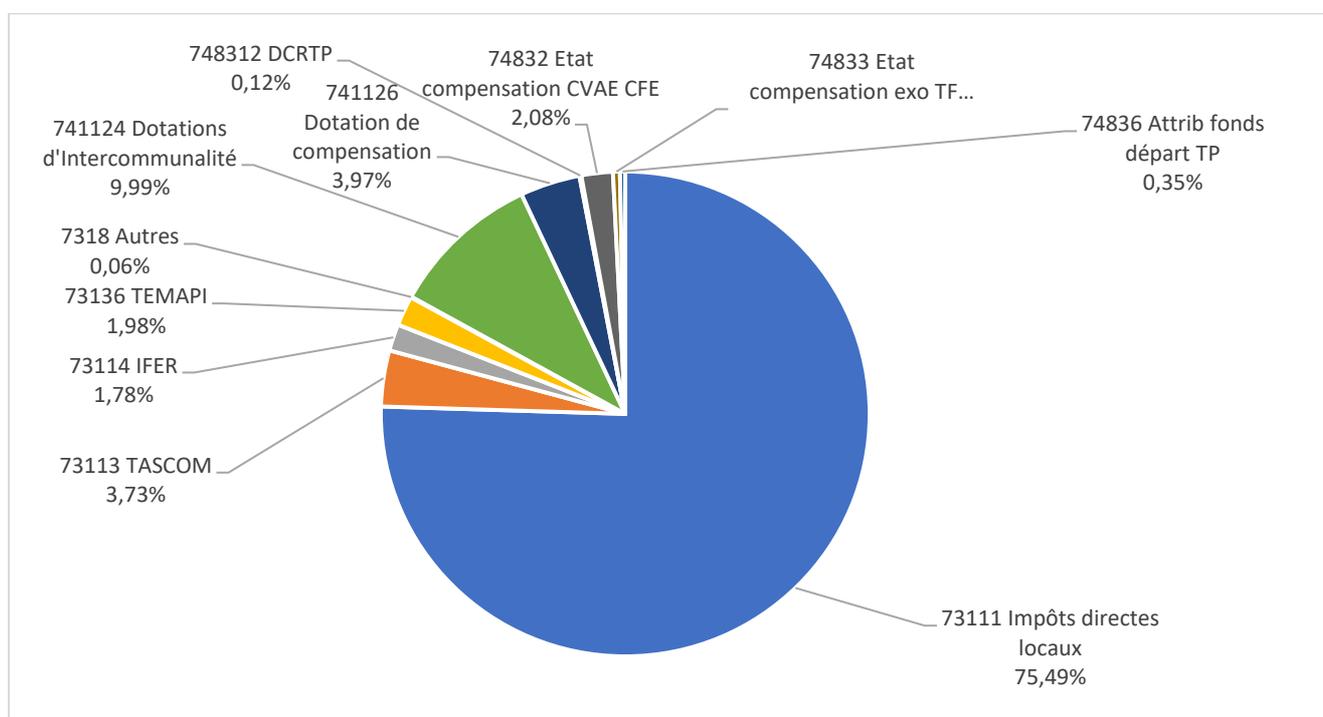
- **Les impôts et taxes :**

Ce chapitre est budgété sur la base d'une évolution prévisionnelle des bases de +1.7% (contre 3.9% en 2024) avec maintien des taux 2024.

La TASCOM voit son coefficient multiplicateur évoluer pour la 3<sup>e</sup> année (1.15).

Le chapitre 731 (fiscalité directe locale) augmente prévisionnellement de 73 000 € par-rapport au CA 2024.

Le FPIC (fonds de péréquation) était traditionnellement partagé entre les communes et l'intercommunalité par le transfert de l'augmentation de l'enveloppe des communes vers l'intercommunalité. Ce mécanisme avait fait l'objet d'une délibération de principe. Cependant depuis 2023 cette enveloppe est en diminution. Les prévisions 2024 se font sur une base de prudente diminution. La fraction de TVA est prévue en maintien du réalisé 2024. Le chapitre 73 est ainsi en diminution de 10 000 €.



**Les recettes réelles avaient progressé en 2023 du fait du « filet de sécurité » et des assurances. Elles se sont maintenues en 2024 suite à l'augmentation du produit de fiscalité. Leur évolution prévisionnelle en 2025 est essentiellement liée à des opérations neutres liées aux budgets de stock qui alourdissent le budget en dépenses et recettes pour 440 000 € : hors ces opérations, les recettes réelles augmenteraient de 45 000 € soit +0.36%.**

**➤ Des ratios financiers stabilisés malgré les inquiétudes initiales**

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
CAF brute	975 888	1 671 304	1 777 499
CAF nette	416 708	1 077 307	1 189 565
Capa. Désendettement	5.53	3.78	3.70

*(ratios calculés sur le budget principal)*

Les ratios poursuivent leur trajectoire : la CAF brute augmente de 6% et la CAF nette de 10% par rapport à 2023.

## VIII- LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

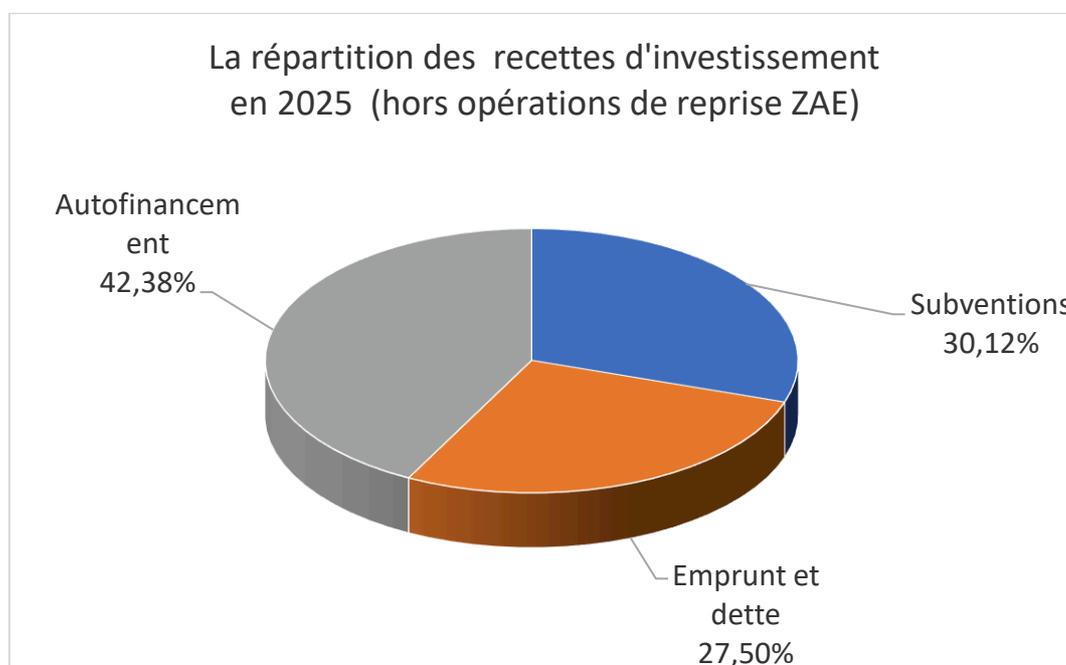
### ➤ La trajectoire des investissements et de leur financement

Lors des Orientations budgétaires 2024, nous nous inquiétions du financement des investissements. La courbe de progression des dépenses était forte, creusant l'écart avec des subventions qui avaient tendance à se tasser. De ce fait le recours à l'emprunt et à l'autofinancement était accru.

La réalisation 2024 marque une inflexion de cette tendance. Les dépenses d'investissement se sont tassées par-rapport à 2023, sans toutefois descendre en-dessous du niveau de 2022. 2024 a en fait constitué une année de fin de réalisation des projets qui avaient été initiés en 2023. **La tendance 2025 est au maintien d'un niveau de dépenses d'investissement important avec une légère augmentation du montant des subventions.**

Le passage au *prorata temporis*, du fait de la M57, participe à l'augmentation de l'autofinancement, le niveau des amortissements ayant augmenté de 200 000 € entre 2023 et 2024 (soit +28%).

Après une année 2024 ayant vu la fin d'investissements initiés en 2023, et essentiellement autofinancés, l'investissement 2025 reste sur un niveau assez élevé avec un léger rebond des subventions.



## ➤ Reports de résultats : une bascule entre investissement et fonctionnement

En 2024, l'essentiel des résultats de fonctionnement ont été transférés en investissement pour combler les besoins du compte administratif 2023, ce qui a réduit considérablement le report 2024 en fonctionnement :

Sur 2.1 M € de résultat 2023, 1.8 M € ont été virés en investissement et seuls 284 000 € ont pu être reportés en fonctionnement.

### CA 2023 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 079 083,16	918 027,20		918 027,20	1 079 083,16
Opérations de l'exercice	11 903 950,62	12 948 098,63	2 739 449,00	3 060 377,91	14 643 399,62	16 008 476,54
TOTAUX	11 903 950,62	14 027 181,79	3 657 476,20	3 060 377,91	15 561 426,82	17 087 559,70
Résultats de clôture		2 123 231,17	597 098,29			1 526 132,88
Restes à réaliser			1 442 083,23	200 327,50	1 442 083,23	200 327,50
TOTAUX CUMULES	11 903 950,62	14 027 181,79	5 099 559,43	3 260 705,41	17 003 510,05	17 287 887,20
RESULTATS DEFINITIFS		2 123 231,17	1 838 854,02			284 377,15

Besoin en Investissement

Montant conservé en 2024  
pour le fonctionnement

L'exercice 2024 a vu la fin de réalisation des projets initiés en 2023, qui ont été financés massivement par le report de l'exercice 2023. Aussi les résultats 2024 montrent-ils au contraire un faible besoin de financement de la section d'investissement qui ne nécessitera que 181 000 €. De ce fait, les résultats de fonctionnement sont moins sollicités et permettent-ils un report important en section de fonctionnement au budget 2025.

**L'exercice budgétaire 2025 commencera donc avec un report en investissement modeste et un excédent de fonctionnement reporté bien plus important qu'en 2023, revenant aux niveaux du CA 2022.**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		284 377,15	597 098,29		597 098,29	284 377,15
Opérations de l'exercice	11 900 643,38	12 987 430,82	4 868 575,21	4 708 320,82	16 769 218,59	17 695 751,64
TOTAUX	11 900 643,38	13 271 807,97	5 465 673,50	4 708 320,82	17 366 316,88	17 980 128,79
Résultats de clôture		1 371 164,59	757 352,68			613 811,91
Restes à réaliser			425 784,21	1 001 316,80	425 784,21	1 001 316,80
TOTAUX CUMULES	11 900 643,38	13 271 807,97	5 891 457,71	5 709 637,62	17 792 101,09	18 981 445,59
RESULTATS DEFINITIFS		1 371 164,59	181 820,09			1 189 344,50

## ➤ L'endettement de la CCPR

### ➤ Une dette contenue bien qu'en récente progression

Nous avons réalisé 245 000 € d'emprunt de « précaution » qui ont été levés car inscrits au chapitre 16 mais étaient des opérations liées à la reprise de la ZAE de Villeteureix dont les écritures comptables se neutralisaient en dépense et recette.

C'est pour cette raison qu'il sera proposé d'ajuster la situation en inscrivant 245 000 € de plus que nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) lors de l'affectation des résultats. Ainsi la recette de 245 000 € serait-elle « prélevée » sur le résultat 2024 et affectée aux recettes d'investissement du budget 2025.

L'encours de la dette est de 303 €/hab en 2024 contre 294 €/hab en 2023.

La capacité de désendettement représente le nombre d'années qu'une collectivité mettrait pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut. Il est convenu de considérer que le seuil d'alerte est autour de 10 ans.

De 3.78 années en 2023, elle passe à 3.70 ans au CFU 2024.

Année	Dette en € au 31.12 Budgets agrégés
2014	7 487 430.89
2015	7 099 460.97
2016	6 776 874.25
2017	6 717 698.12
2018	8 614 379.69
2019	7 882 176.94
2020	5 182 812 20
2021	5 921 174 .52
2022	5 773 433.23
2023	6 650 518.65
2024	6 881 659.46

### ➤ L'équilibre réel

Les dépenses de remboursement de l'emprunt s'élèvent prévisionnellement à 612 000 € en section d'investissement. Cette dépense est couverte par des recettes propres, notamment les amortissements qui s'élèveront en 2025 à 890 000 €.

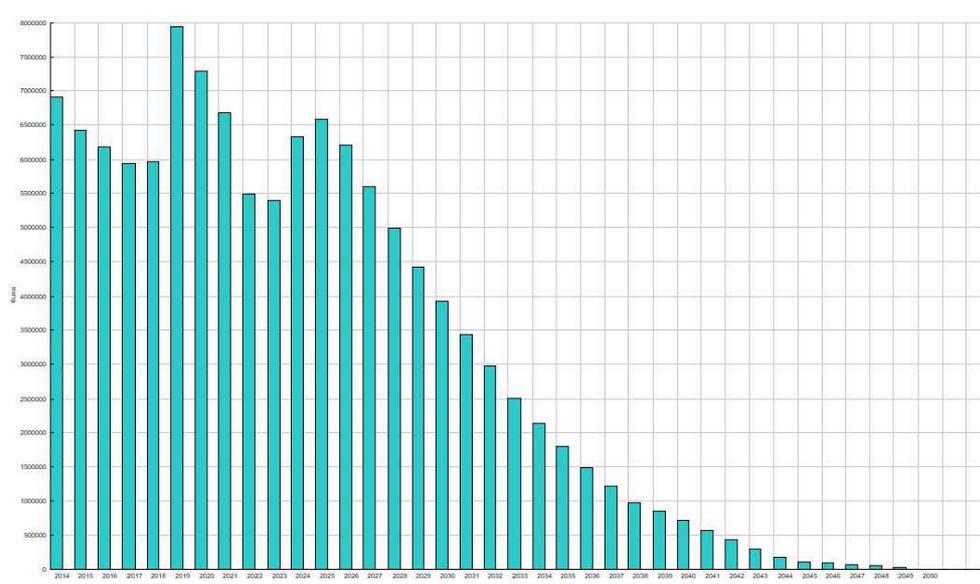
### ➤ La structure de la dette

La dette de la CCPR est à 73% à taux fixe, 17 % à taux révisable et 10% à taux variable.

En 2024, 73 % de la dette est lié aux travaux et matériel de Voirie.

Pour les autres emprunts l'annuité est compensée pour partie par des redevances et loyers à hauteur de 110 864 € en 2024.

## AMORTISSEMENT PRÉVISIONNEL DE LA DETTE DE LA CCPR (BUDGET PRINCIPAL DE 2014 à 2050)



➤ **Les dépenses d'investissement : une nouvelle année de dépenses « croisées »**

En 2024, la collectivité a délibéré pour clôturer la zone d'activité de Villeteureix, et pour réaliser une avance pour l'acquisition du bâtiment « Besse&Aupy ». Ces opérations ont engendré des opérations « croisées », neutres pour le budget, mais qui l'ont artificiellement alourdi de 1.2 M €.

L'année 2025 verra également des opérations « croisées » neutres ou excédentaires liées à la clôture du budget de la ZAE des Jarissous ainsi qu'au budget du Lotissement de Douchapt.

Opérations particulières 2025, budgets de stock, inscriptions au budget principal :

➤ Reprise de la ZAE des Jarissous :

		dépenses	recettes	
FNT			c/75821	262211,83
INV	c/2111	361944,76	c/1641	33333,29
	c/2761	0	c/27638	9817,67
			c/2761	54584,46

Coût collectivité : 1 997.51 €

(reprises des c/1068 successifs du budget ZAE)

➤ Budget du Lotissement de Douchapt :

		dépenses	recettes	
FNT			c/75821	178098,24
INV	c/2113	0	c/1641	
	c/2761	107685,64	c/2761	

Gain collectivité : 70 412.60 €

(reprises des c/1068 successifs du budget lotissement)

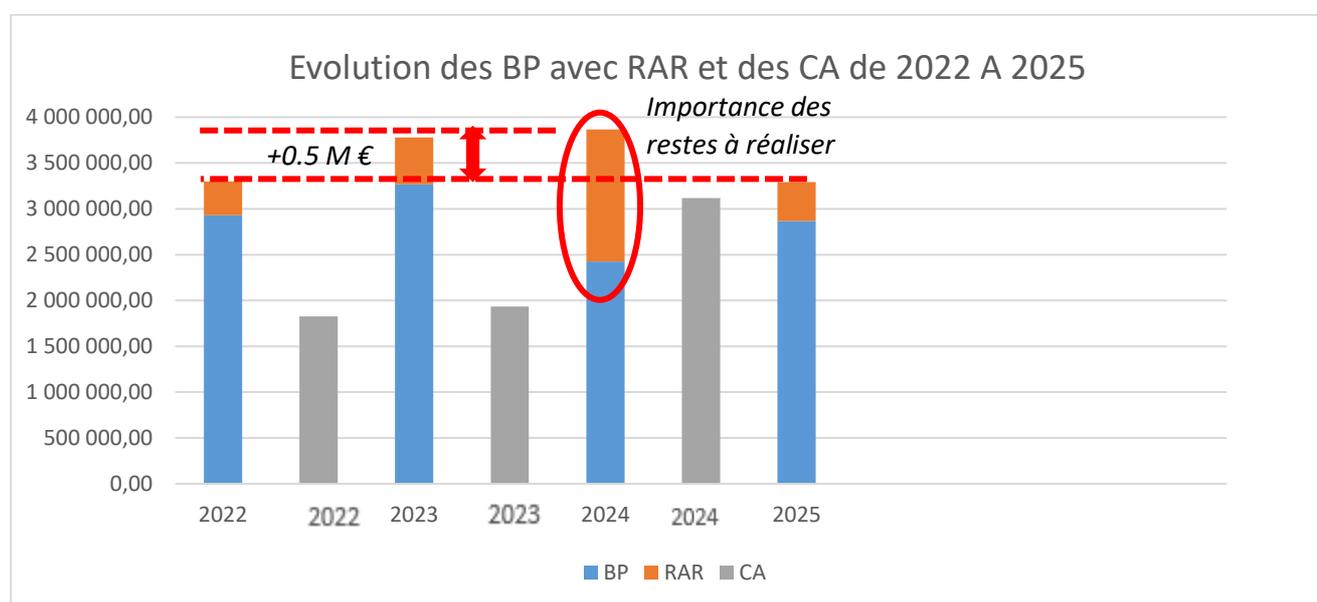
Recettes de fonctionnement cumulées virées en investissement (023/021) : 440 310.07 €

## ➤ Opérations d'investissements

Les dépenses 2025 d'opérations s'élèvent prévisionnellement à 2.9 M €, comparable aux inscriptions nouvelles de 2024. Avec les restes à réaliser le total des dépenses d'équipement s'élève à environ 3.3 M € au budget 2025.

Le graphique ci-dessous montre :

- l'augmentation du montant de la dépense en 2023 ;
- l'importance des restes à réaliser sur l'exercice 2024 ;
- la forte réalisation des dépenses au CFU 2024 ;
- le retour au budget 2025 de prévisions comparables à l'exercice 2022.



En faisant abstraction des dépenses d'opérations liées aux opérations sur budgets de stocks (ZAE Villeteureix en 2024, ZAE des Jarissous et Lotissement en 2025), les inscriptions nouvelles en dépenses d'opérations s'établissent comme suit :

	BP 2024+RAR	CFU 2024	BP 2025 + RAR
Total	3 866 000 €	3 118 445 €	3 300 000 €
Sans opérations croisées	3 715 000 €	2 670 478 €	2 930 000 €

➤ Trois principales opérations d'investissement se dégagent sur l'exercice 2025 :

-Les travaux de voirie pour environ 676 000 € (dont 150 000 € de matériaux),

-La rénovation du bâtiment de Prévert pour 600 000 €

-Le démarrage des études pour le Réseau de chaleur pour 85 000 €.

➤ Par ailleurs, la section d'investissement porte des dépenses importantes mais neutres immédiatement ou à terme :

-362 000 € liés aux opérations des budgets de stock (clôture de la ZAE des Jarissous, opérations budget des Burelles) qui sont équilibrées par virement de section notamment ;

-120 000 € d'avance à B&A (si accord du Conseil par délibération), qui seront remboursés à court terme.

➤ Enfin, des dépenses importantes sont liées à des engagements antérieurs :

-115 000 € pour le déploiement de la fibre,

-150 000 € pour le deuxième versement de fonds de concours pour le gymnase de Ribérac.

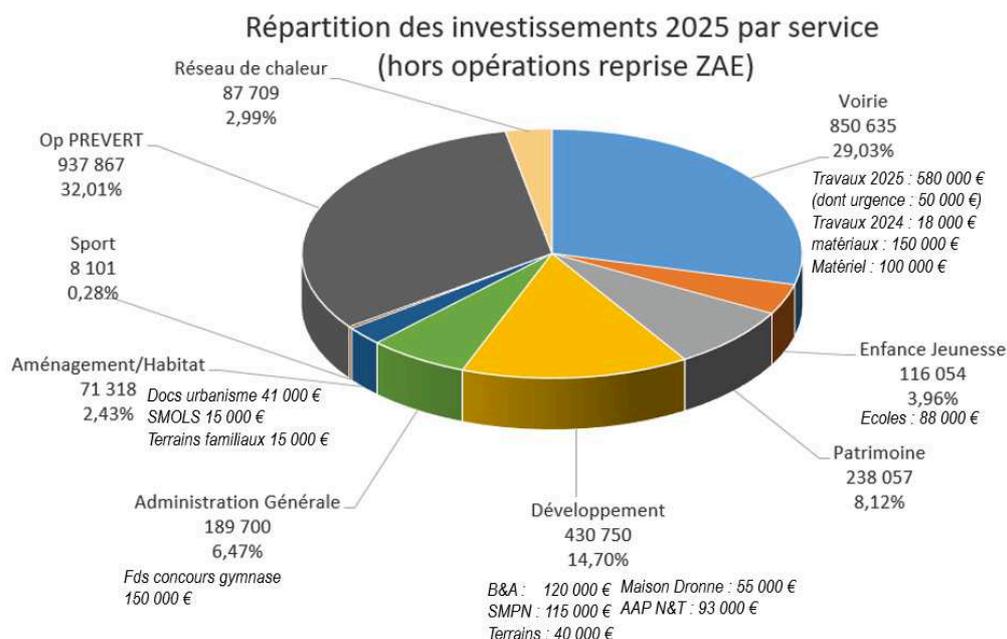
Une modification du Plan Pluriannuel d'Investissement voté en 2024 sera proposée lors de l'adoption du Budget, afin de prendre en compte :

-les évolutions du plan de financement de l'opération Prévert ;

-La suppression des opérations Unité de Traitement des Matières de Vidange et Piscine de Ribérac ;

-L'inscription d'une nouvelle opération pluriannuelle « Boucle du moulin ».

➤ D'autres programmes d'investissement sont en cours de finalisation et pourront être inscrits en cours d'année par le biais d'une décision modificative. La politique patrimoniale engagée par la CCPR aura pour objectif de financer des projets ayant trait notamment au développement du territoire.



# AR Prefecture

024-200040400-20250320-2025\_38-DE  
Reçu le 28/03/2025

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 - CCPR

## ► Le projet de Plan Pluriannuel d'Investissement 2025

CCPR - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2026 - PROJET DELIBERATION 2025

N° AP	N° Opération	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'autorisation de programme révision 2025		Montants des subventions révision 2025	coût global de l'opération	crédits antérieurs réalisés	RAR 2024	CP 2025	CP 2026	années suivantes (cumul)	commentaires
			HT	TTC								
		<b>BATIMENTS</b>	<b>1 606 168,00</b>	<b>1 927 401,00</b>	<b>1 138 641,00</b>	<b>472 589,14</b>	<b>147 786,90</b>	<b>295 409,10</b>	<b>642 458,00</b>	<b>841 747,00</b>	<b>0,00</b>	
2401	50	AMENAGEMENT J PREVERT	1 606 168,00	1 927 401,00	1 138 641,00	472 589,14	147 786,90	295 409,10	642 458,00	841 747,00		Sub : 369 000 DETR + 256 000 CD24 +398 113 € CAF + 99 528 € MSA + 16 000 € RNA phasage : 40% DETR en 2025
		<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>245 000,00</b>	<b>294 000,00</b>	<b>195 831,00</b>	<b>57 979,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>254 000,00</b>	<b>0,00</b>	
2501	68	BOUCLE DU MOULIN	245 000,00	294 000,00	195 831,00	57 979,20	0,00	0,00	40 000,00	254 000,00		subventions : 80% leader, en 2028
		<b>TOTAL DU PPI</b>	<b>1 851 168,00</b>	<b>2 221 401,00</b>	<b>1 334 472,00</b>	<b>530 568,34</b>	<b>147 786,90</b>	<b>295 409,10</b>	<b>682 458,00</b>	<b>1 095 747,00</b>	<b>0,00</b>	

## **IX- LES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES 2025**

**Il est proposé pour 2025 les objectifs suivants :**

- Maintenir les enveloppes de fonctionnement des services au niveau du compte administratif 2023**
- Contenir le recours à l'emprunt à un niveau soutenable dans le long terme**
- Poursuivre la stratégie de programmation pluriannuelle des investissements**